

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom**

commercial: ORGANO KALI

Synonyme(s): -

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:** Mono-nutriments liquides.

**Catégorie de**

**produit:** Catégorie de produit 12 (PC12 Engrais),  
Descripteur d'utilisation 21 (SU21 Utilisations par des consommateurs).

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur:**

CANNA France SARL  
76-78 Rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
France

Tél.: +33 (0)1 70 61 03 70

Fax: +33 (0)1 72 70 35 88

**Informations:**

Personne de contact: N. Linton

Tél.: +31 (0) 162-68 00 12

Email: [msds@canna.com](mailto:msds@canna.com)

Heures ouvrables

(jours ouvrables): 09:00-17:00.

**Numéro d'appel d'urgence:**

France: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris:

+33 1 40 05 48 48

Belgique: Centre antipoison belge:

+32 (0) 70 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Tombe.

**Éléments d'étiquetage/déclaration préventive**

**Pictogrammes de danger:**

-

**Mention d'avertissement:**

-

**Mentions de danger:**

-

**Précautions:**

-

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE

Tombe.

**Éléments d'étiquetage**

**Symboles de danger:**

-

**Classification de**

**l'étiquetage:**

-

**Phrase(s) de risque:**

-

**Conseil(s) de prudence:**

**Nom commercial:** ORGANO KALI

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** -

### Autres dangers

Tombe.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non.

**vPvB:** Non.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Caractérisation chimique: Mélange.

**Description:** Préparation à base de (e.a.): eau et citrate de tripotassium (N° CAS 6100-05-6, N° CE 212-755-5).

### Composants dangereux

Aucun.

**Pour le libellé complet des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.**

## SECTION 4: Premiers secours

### Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Consulter un médecin en cas de troubles persistants.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur.

Maintenir la victime au repos en position semi-assise.

#### Après contact avec la peau:

Laver soigneusement avec beaucoup d'eau et de savon.

#### Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, ensuite rincer immédiatement et suffisamment longtemps (au moins 15 minutes) les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes. Assister la victime lors du rinçage oculaire.

Ensuite, consulter un médecin (ophtalmologue) si les troubles ne disparaissent pas après le rinçage.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation:

Le produit peut être irritant pour les organes respiratoires.

Symptômes : toux.

#### Après contact avec la peau:

Peut causer une légère irritation de la peau. Rougeurs. Douleur.

#### Après contact avec les yeux:

Peut causer une légère irritation des yeux. Rougeurs. Douleur.

#### Après ingestion:

Irritation des voies respiratoires et autres muqueuses.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien selon prescription.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre sèche ou jet d'eau. Combattre les foyers important au jet d'eau.

Mousse.

Sable.

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:

Aucun.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

Produits pouvant être dégagés en cas d'incendie:

Dioxydes de carbone (COx).

### Conseils aux pompiers

#### Vêtements de protection spéciaux:

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

### Autres informations

Empêcher l'eau d'extinction contaminée de pénétrer dans l'environnement ; recueillir séparément.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter en grandes quantités dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber immédiatement avec un matériau liant les liquides (sable, terre sèche).

Recycler, si possible.

Déposer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Ensuite, rincer les résidus avec beaucoup d'eau.

### Référence aux autres sections

Informations concernant une utilisation sûre - voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations concernant l'évacuation - voir section 13.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### Manipulation

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:**

Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence.

Porter un vêtement de protection approprié.

Une ventilation est recommandée.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Prévention des incendies et explosions:**

Aucune exigence spécifique.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

Conserver au noir.

Protéger du gel.

Matériau approprié pour l'emballage: Polyéthylène, acier inoxydable.

Matériau approprié pour les conteneurs et les conduits: Aucune information.

Matériau inapproprié pour les contenants et les conduits: Aucune information.

**Indications concernant le stockage commun:**

Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des engrais acides et basiques ne puissent se mélanger.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température de stockage recommandée: 10 - 30 °C.

### Utilisation finale particulière

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

Aucune information.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

**Protection respiratoire:**

Non requis en cas de ventilation normale, protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains:**

Gants de sécurité.



Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Porter des gants en cas de manipulation prolongée ou répétée: caoutchouc naturel (latex, temps de pénétration 4-8 heures). Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques en cas de risque de projections.



### Protection du corps:

Porter des vêtements de protection adéquats (en cas de risque d'éclaboussures).

### Procédures de mesure:

Aucune information.

### Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Aucune exigence spécifique.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

#### Apparence

Forme:	Liquide.
Couleur:	Incolore.
Odeur:	Inodore.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur pH:	Non déterminé.

#### Changement d'état

Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	> 93 °C.

#### Inflammabilité

(solide, gazeux):	Non utilisable.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.

#### Limites d'explosion

inférieure:	Non déterminé.
supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20°C:	Non déterminé.

Densité:	Env. 1,225 (eau = 1).
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

#### Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement soluble/miscible.

#### Coefficient de partition (n-octanol/eau):

Non déterminé.

#### Viscosité

dynamique à 20°C:	Non déterminé.
cinématique:	Non déterminé.

#### Autres informations

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### Réactivité

#### Stabilité chimique:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.

#### Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation selon les consignes. Éviter le stockage à températures élevées (> 30 °C) afin d'éviter la détérioration du matériau ou la remontée de pression. Éviter les basses températures (< 10 °C) afin de prévenir la cristallisation.

Le matériau craint le gel.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information.

### Conditions à éviter

Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs. Protéger du gel.

### Matières incompatibles

Agents oxydants, agents réducteurs, bases.

### Produits de décomposition dangereux

Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal. En cas d'échauffement ou de combustion, il peut se dégager des gaz irritants ou toxiques tel que des oxydes de carbone (e.a. CO).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë des composants:

Aucune information.

### L'évaluation suivante des dangers pour la santé est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

#### Effet primaire d'irritation:

##### de la peau:

Légère irritation.

##### des yeux:

Irritation modérée.

#### Mutagénicité pour les cellules germinales:

Non classé.

#### Toxicité reproductive et développementale:

Non classé.

#### Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

#### Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Non classé.

#### Autres informations:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

## SECTION 12: Informations écologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

**Écotoxicité des composants:**

Aucune information.

**L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.**

### Persistance et dégradabilité

Largement biodégradable à terme.

### Comportement dans les compartiments de l'environnement

**Potentiel de bioaccumulation:**

L'enrichissement dans les organismes est improbable.

**Mobilité dans le sol:**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

### Autres informations écologiques

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.

### Autres effets néfastes

Aucune information.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Peut être acheminé vers une installation d'incinération contrôlée moyennant le respect des réglementations des autorités locales.

**Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):**

06 10 01 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE, déchets provenant de la chimie de l'azote et de la production d'engrais.

### Emballages non nettoyés

**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Vider soigneusement l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit. Respecter la législation locale en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.

**Nom commercial:** ORGANO KALI

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)

**Classe ADR/GGVSEB:** Pas une marchandise dangereuse dans le sens des réglementations relatives au transport.

**N° d'identification de danger:** -

**Numéro ONU:** -

**Groupe d'emballage:** -

**Étiquette:** -

**Marquage spécial:** -

**Nom d'expédition des Nations**

**unies:** -

**Code de restriction en tunnels:** -

### Transport par voie navigable ADN/ADR

**Classe ADN/R:** -

**Numéro ONU:** -

**Risque secondaire**

**Substances dangereuses**

**pour l'environnement:** -

**Propriétés CMR:** -

**Flottabilité:** -

### Transport maritime IMDG

**Classe IMDG:** -

**Numéro ONU:** -

**Étiquette:** -

**Groupe d'emballage:** -

**N° EMS:** -

**Polluant marin:** -

**Désignation technique exacte:** -

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

**Classe ICAO/IATA:** -

**Numéro ONU:** -

**Étiquette:** -

**Groupe d'emballage:** -

**Désignation technique exacte:** -

### Dangers pour l'environnement

Non.

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales: -

Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou



Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: ORGANO KALI****indirectement):**

Directive 89/686/CEE Équipements de protection individuelle.  
Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.  
Règlement 2003/2003/CE Concernant les engrais.

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Liste des phrases R, H et EUH pertinentes des sections 2 et 3**

Aucun.

**Historique****Imprimé le:** 3 avril 2012.**Précédente édition:**

Pas d'édition révisée.

**Version:**

1.0.

**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

P: Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EC50: Half maximal effective concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

OEL: Occupational Exposure Limit

NOEC: No Observed Effect Concentration

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

EWC: European Waste Catalogue

VLE: Valeur limite d'exposition

DNEL: Derived No-Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No-Effect Concentration